

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS HYDRO-ÉCONOMES À DESTINATION DES USAGERS

PORTEUR DE L'ACTION :
Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche



EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

Le territoire de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche est classé en Zone de Répartition des Eaux, conséquence directe d'une augmentation démographique saisonnière particulièrement importante lorsque le niveau des ressources est au plus bas.

Pour réduire la pression sur la ressource, un Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE) a été construit. Dans cette optique, la collectivité encourage les économies d'eau, notamment en accompagnant financièrement l'acquisition d'équipements hydro-économiques par les particuliers et les collectivités du territoire, tels que des régulateurs de débit et des sacs économiseurs d'eau pour les réservoirs WC. Ces équipements sont mis à disposition sur commande en ligne ou via un bon de commande qui peut être adressé par courrier. Ils restent soumis à une participation financière à hauteur de 10 % du prix réel sur le marché et 10 % des frais de port pour une livraison à domicile afin de garantir une mise en place effective des équipements.

LES 5 DISPOSITIFS

Faites des économies d'eau potentielles de 50% sur les robinets, 43% sur les douches et 40% sur les WC. Bénéficiez de dispositifs hydro-économiques à des prix très réduits grâce à l'agglo et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

LA DOUCHETTE POUR LA DOUCHE (0,99€ AU LIEU DE 16,5€)

LE RÉGULATEUR DE DÉBIT ECODOUCHE (0,32€ AU LIEU DE 5,33€)

LE MOUSSEUR CASCADE ANTI-CALCAIRE POUR ROBINET (0,29€ AU LIEU DE 2,99€)

LE MOUSSEUR DOUBLE DÉBIT POUR LA CUISINE (0,78€ AU LIEU DE 8,9€)

LE SAC ÉCOBAG POUR CHASSE D'EAU (0,25€ AU LIEU DE 3,33€)

Cette offre est valable dans la limite du montant de l'enveloppe financière dédiée à cette opération. Elle est destinée aux habitants des 42 communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Pour profiter de ces tarifs très réduits et découvrir d'autres dispositifs (non subventionnés) pour faire des économies d'eau :

La collectivité a fait un marché public pour trouver un prestataire qui devait créer une plateforme en ligne pour gérer les commandes et vérifier l'éligibilité du client (quantité de produits, secteur géographique, etc.). Le choix des équipements proposés aux bénéficiaires a été défini en amont par la communauté d'agglomération.

Les matériaux hydro-économiques ont un rapport efficacité-prix très élevé. À consommer sans modération à la condition de s'assurer qu'ils soient installés !

Les bénéficiaires ont été informés de cette démarche sur le site internet de la communauté d'agglomération, sur les réseaux sociaux, mais également par voie de presse dans les journaux locaux. Les 42 communes du territoire sont également chacune informées par courrier. Elles sont également sollicitées pour informer les usagers de la démarche par une publication sur le bulletin municipal et mise à disposition de flyers en mairie. Les services d'eau couvrant le territoire de la communauté d'agglomération, consultés en amont de la démarche, ont également été sollicités pour informer leurs abonnés de cette démarche.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ATOUTS ?

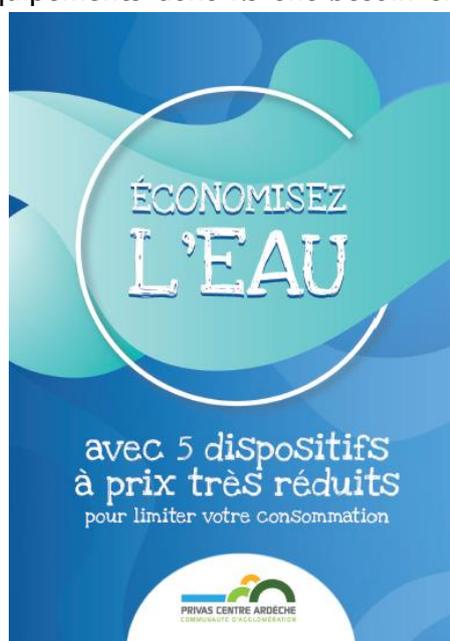
Ce dispositif a pour objectif de réduire la consommation en eau des ménages (44 000 habitants) et des collectivités, en particulier les 42 communes du territoire. Les équipements proposés concernent toutes les pièces d'eau d'un foyer (salle de bain, toilettes, cuisine).

Afin de garantir leur bonne utilisation, les matériels ne sont pas distribués aux usagers de façon systématique. De cette manière, la communauté de communes s'assure de la volonté des usagers à installer effectivement ces équipements. En effet, il est constaté que les kits hydro-économiques distribués sans contrepartie ne sont, en partie, pas installés ni utilisés. Les contreparties peuvent être de plusieurs types : contribution financière, réponse à une enquête, accord d'utilisation des données de consommation pour les études, participation à des ateliers, etc.

Les usagers sont aussi libres de choisir le nombre d'équipements dont ils ont besoin en fonction de l'aménagement de leur foyer.

Ce dispositif a suscité une bonne adhésion de la part des particuliers, ce qui a permis de les sensibiliser à la problématique. Aurélia Veyras témoigne : « *Mon intercommunalité m'a donné les moyens d'agir en subventionnant à 90 % 5 outils hydro-économiques, ce qui va me permettre de réaliser 40 % à 50 % d'économie sur ma consommation sans changer mes habitudes. Je remercie vivement la CAPCA pour cette initiative qui a tout son sens, surtout dans notre contexte actuel où l'eau est plus que précieuse* ».

Les différents moyens employés pour informer les bénéficiaires sont exhaustifs. En période estivale, la communication est plus soutenue lors de la publication des bulletins hydrologique et des arrêtés sécheresse sur le territoire.



En parallèle du projet, un programme d'animations auprès des scolaires du territoire, avec des prestataires qualifiés, a également été mis en place depuis 3 ans afin de promouvoir une gestion et des usages raisonnés de la ressource.

QUELLES AVANCÉES POUR LES ÉCONOMIES SUR LA RESSOURCE ?

Au total, 2 700 équipements ont été vendus, représentant théoriquement une économie d'eau de 10 000 m³ par an.

Un suivi des consommations doit être réalisé lors du relevé des compteurs d'eau qui permettra d'analyser l'efficacité de l'opération.

Quelques pistes d'améliorations ont été identifiées :

- Mettre en place un système de suivi pour distinguer les foyers ayant installé ces équipements des autres ;
- Communiquer davantage auprès des communes de la communauté d'agglomération ;

- Trouver un moyen d'engager des personnes peu sensibilisées aux économies d'eau dans cette démarche ;
- Faciliter le mode de vérification de l'éligibilité des participants aux réductions sur les équipements à la place du système de double inscription qui a découragé certains bénéficiaires de faire aboutir la démarche.

Un des prolongements de ce programme sera la réalisation d'animations ouvertes aux publics sur les économies d'eau (notamment à réaliser lors de l'arrosage du jardin) sur le territoire de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

CARTE IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche

Dates : Depuis 2021

Moyens humains : 1 personne en ETP pendant 30 jours

Partenaires : Société TREVAL France, Agence de l'eau RMC

Financement : Agence de l'eau RMC à 70 %, Communauté d'agglomération du dispositif à 30 %, particuliers 10 % ; soit 20 000 euros au total

Résultats : Les économies d'eau attendues sont de l'ordre de 50 %, un suivi des consommations est prévu (relève des compteurs)

Animé par la FNCCR, le Club des Bonnes Pratiques d'Économies d'Eau et de Tarification est un espace de partage des pratiques et expériences visant à réduire le prélèvement global en eau sur le territoire. Organisées par ce dernier, les Trophées des économies d'eau visent à identifier, valoriser et récompenser les actions ponctuelles ou de long terme de sensibilisation, d'installation d'outils techniques efficaces et reproductibles pour réduire les consommations d'eau.

Pour plus d'informations : <https://www.fnccr.asso.fr/club-des-economies-deau/>

Pour nous contacter : club.ecodeau@fnccr.asso.fr

